Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260629-DEL79-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

**EXTRAIT DU REGISTRE**
**DES DELIBERATIONS DU**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DELIBERATION N° 2026-CC-123**

***Séance du 29 juin 2026***

Membres en exercice : 42
- Présents : 38
- Votants : 40
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

Le 29 juin 2026 à 18 h 30, le conseil communautaire – dûment convoqué le 23 juin 2026 – s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de l'hôtel communautaire de Lesneven, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

**MEMBRES PRÉSENTS :**
M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Louis BEAUGENDRE, M. Franck BERTHOULOUX, Mme Anne BERTIN, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, Mme Claire CHAPALAIN, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, M. Eric GUEZENOC, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Raphaël RAPIN, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC

**MEMBRES REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**
Mme Stéphanie GUEGUEN donne procuration à Mme Anne BERTIN, M. Nicolas KERMARREC donne procuration à Mme Claudie BALCON, Mme Sandrine MAYOL donne procuration à Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Monique WALLET donne procuration à Mme Claire CHAPALAIN

**MEMBRES ABSENTS :**

Secrétaire de séance : Raphaël RAPIN

**PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE - PARENTALITE : subvention 2026 - Mission locale**

La Communauté Lesneven Côte des Légendes apporte chaque année un soutien financier aux associations et organismes qui en font la demande, dès lors que leurs actions s'inscrivent dans le champ des compétences communautaires et répondent à un intérêt public local, c'est-à-dire un intérêt général propre à l'échelon local.

## Présentation de la convention :

**La Mission Locale du Pays de Brest s'engage à accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes du Pays de Brest. Elle assure une approche globale de la situation des jeunes. Elle prend en compte l'ensemble**

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260629-DEL79-DE

**des atouts et des difficultés repérés du public. Elle leur propose une offre de services différenciée avec une priorité pour les publics les plus en difficulté.**
La Communauté de communes s'engage à mettre à disposition de la Mission Locale les locaux nécessaires à son intervention au plan local. Ces locaux intégreront a minima :

- Un espace d'accueil pour les jeunes,
- Un ou des espaces bureaux, destiné aux entretiens individuels.
- Une salle permettant d'animer des ateliers avec les jeunes.

Ces moyens seront mis gracieusement à disposition de la Mission Locale en contrepartie des coûts générés par la déconcentration des moyens humains et matériels. **La Mission Locale, quant à elle, s'engage à prendre en charge certains frais annexes induits par cette mise à disposition de locaux à titre gracieux : frais de téléphonie, connexion internet.**

**<u>Objet de la demande:</u>**
**Le financement est destiné à soutenir :**

- **l'accueil, l'accompagnement et le suivi des jeunes du territoire ;**
- **les actions spécifiques mises en œuvre localement (ateliers, parrainage, mobilité, etc.) ;**
- **les frais de fonctionnement liés à la présence de la Mission Locale sur le territoire.**

**<u>Montants sollicités</u> : une enveloppe annuelle de 46 723,06€ avec un versement en deux fois, à chaque début de semestre.**

Vu l'avis favorable de la commission petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, réunie le 3 juin 2026,
Vu l'avis favorable de la commission finances, réunie le 22 juin 2026,

**Il est proposé au conseil communautaire de valider le versement de la subvention demandée à la Mission locale du Pays de Brest.**

<u>Décision</u> : Approuvé à l'unanimité

| | | |
|---|---|---|
| Votants | 40 | |
| Pour | 40 | M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Louis BEAUGENDRE, M. Franck BERTHOULOUX, Mme Anne BERTIN, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, Mme Claire CHAPALAIN, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, Mme Stéphanie GUEGUEN, M. Eric GUEZENOC, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, M. Nicolas KERMARREC, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, M. Philippe MASQUELIER, Mme Sandrine MAYOL, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Raphaël RAPIN, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC |
| Contre | | |
| Abstention | | |

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260629-DEL79-DE

| | | |
|---|---|---|
| NPPV | 2 | Mme Aurélie MARTIN, Mme Monique WALLET |

Pour extrait conforme,

**La Présidente**

